

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le vendredi 17 février 2023

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Procurations : 1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Marie-Hélène VAUX, Virginie BECAMEL et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Thierry EVEILLEAU, Vincent MARTINEZ, Laurent FRANÇOIS

Représentés : Christophe GASSIN donne pouvoir à Virginie BECAMEL

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Thierry EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 11

Quorum : 10/6 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour de la séance et y ajoutant la proposition de verser un don à une association qui soutient la population kurde

Voté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance

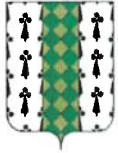
Taux d'imposition année 2023

Tarifs année 2023 pour l'eau et l'assainissement

Aide communale à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Panneaux photovoltaïques et solaires thermiques

Don à l'association ROJASOR soutien à la population kurde



2023-09 Procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023

Le procès-verbal du 12 janvier 2023 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

2023-10 Taux d'imposition année 2023

Actuellement, les taux sont les suivants : taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11 %, taxe foncière propriétés bâties 38.65 %, taxe foncière propriétés non bâties 45 %. Afin d'assurer des ressources pour la commune, le conseil municipal a la possibilité de modifier les taux, notamment celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette augmentation doit être appliquée simultanément sur la taxe foncière des propriétés bâties et sur la taxe d'habitation.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, afin d'augmenter les ressources communales. Les membres du conseil municipal délibèrent et à l'unanimité, décident d'appliquer une augmentation de 3.7 % sur le taux de la taxe d'habitation et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2023-11 Tarifs année 2023 pour l'eau & l'assainissement

Le maire fait le point sur la facturation de l'eau et de l'assainissement depuis l'application d'un tarif évolutif. Les résultats sont satisfaisants. Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs à partir de cette année 2023. Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 6 voix pour et 5 contre d'augmenter les forfaits comme suit : abonnement eau potable passe de 60 € à 70 € par an, et pour l'assainissement collectif de 20 € à 30 € par an.

2023-12 Aide communale à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il présente à l'assemblée les 4 dossiers déposés en mairie, de demande de versement de l'aide.

L'ensemble des dossiers répondent aux critères d'attribution. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

Autorise le versement de l'aide à Me Jane BEARCROFT, Me Magalie MARTINEZ et M. Anne-Marie BRUN et M Gérard IGNACE-SANGUIN. Précise qu'un courrier sera adressé aux demandeurs afin de leur faire part de la décision du conseil municipal

2023-13 Règlementation installation de panneaux photovoltaïques et thermiques solaires

Suite à la délibération du conseil municipal prise lors de la sa séance du 25 mai dernier, le CAUE et les architectes des bâtiments de France ont été contactés. Il est conseillé à la mairie d'appliquer le « Guide Capteurs Solaires en Languedoc Roussillon », véritable cahier des charges en matière d'intégration architecturale des panneaux solaires thermiques et des panneaux photovoltaïques.

Il est notamment constitué de fiches en fonction des différentes zones de la commune. Il convient maintenant de « découper » la commune afin que chaque zone sache quelles recommandations appliquer. Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, décide d'appliquer les recommandations et les fiches correspondantes et de se baser sur les zonages du PLU afin d'appliquer les recommandations. Le guide est à disposition sur le site de la mairie

2023-14 Don à l'association ROJASOR soutien à la population kurde

Monsieur le Maire rappelle qu'aux lendemains du tremblement de terre qui a frappé la Turquie, le bilan, considéré comme étant l'une des plus grandes catastrophes humanitaires du début de ce siècle, s'alourdit jour après jour. Au cœur de la population en plein désarroi, les besoins en matière d'aide humanitaire, matérielle et humanitaire s'avèrent immenses et d'ultime nécessité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 500 € au profit de l'association humanitaire Franco Kurde Rojasorfrance, en précisant que cette aide est destinée à la population kurde.



QUESTIONS DIVERSES

✓ Courrier des élus

La séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Thierry EVEILLEAU



Le Maire,
Bernard RIEU